



“ BIWE A HURE ”

LA GAZETTE 012

DECEMBRE 2022

J'AIME MA COMMUNE JE L'ANIME

'EYMI MA COUMUNE, L'ANIMI'



UN PEU D'HISTOIRE

La Gazette est un périodique créé en 1631 avec l'appui de Richelieu par Théophraste Renaudot, médecin de Louis XIII. Disparu en 1915,



De Pétersbourg, le 17 Novembre 1786. LA navigation est interrompue par les glaces; plusieurs Bâtimens chargés de suif & de marchandises des manufactures Angloises, se trouvent pris dans la Neva, dont la navigation n'a été ouverte cette année que pendant 187 jours.

c'était un des plus anciens journaux publiés en France.

Le premier périodique de France, un hebdomadaire de quatre pages naît, avec un tirage initial variant entre 300 et 800 exemplaires. Paraissant tous les samedis, La Gazette avait pour rôle d'informer les lecteurs sur les nouvelles provenant de l'étranger, de la France ou de la Cour.

Le Vivre à Hure, ou la Gazette, est aujourd'hui imprimé à 300 exemplaires, et nous sommes fiers de la faire évoluer à chaque numéro.

Un soufflé au fromage qui ne retombe pas, cela n'existe pas... au grand dam de tous les chefs en herbe qui se sont déjà essayés à l'exercice.

Qu'il soit sucré ou au fromage, le soufflé perd son volume quelques minutes après sa sortie du four.

On ne fait pas attendre Sa Majesté le soufflé... c'est lui, que l'on doit attendre !

Mais pourquoi ce plat qui ne manque pas de panache perd ainsi de sa superbe à peine y a-t-on enfoncé sa petite cuillère (voire même avant) ?

On dit de lui qu'il se "dégonfle"... Non pas qu'il soit une poule mouillée, simplement que certains phénomènes physiques sont irrésistibles.

Au quotidien, comme les cuisiniers il faut en permanence essayer de trouver tous les artifices pour que la dynamique des actions initiales ne retombe pas.

Dans ce dernier numéro de l'année, nous avons mis toute notre énergie pour partager un maximum de sujets, de la sobriété énergétique à l'environnement, en passant par quelques informations sur le projet d'adressage.

Chacune des participations des élus aux commissions locales, intercommunales, nous apportent de la matière, et nous essayons de vous les partager le plus simplement possible.

Bonne lecture et joyeuses fêtes à toutes et tous, grands et petits.



-JOURNAL NUMÉRIQUE- PAGE 2



Chères habitantes, Chers habitants,

Encore une gazette de qualité présentée !
Nous sommes fiers de tenir une régularité dans son édition ; nous gardons ainsi un lien avec vous tous.

Malgré les contraintes techniques passées, déjà évoquées et celles à venir (inflation qui touche aussi les collectivités, restriction budgétaire, contraintes sanitaires possibles...), nous avons réussi à mettre en place un certain nombre d'actions et cela n'est pas fini... ! Un bilan de mi-mandat sera présenté prochainement. J'ose imaginer que ce sera lors des vœux de la municipalité, sans virtuel...

Soyons optimistes pour ces fêtes de fin d'année et souhaitons nous de nous voir lors des prochaines manifestations.

Cela a bien commencé ce samedi puisque nous avons déjà eu le plaisir de vous recevoir au goûter de Noël pour tous, organisé par le Conseil Municipal des Jeunes. Ce fut un franc succès leur 1^{ère} expérience ! Nos Jeunes vous remercient de votre venue et ont prévu de renouveler l'an prochain avec d'autres idées. Je les félicite de leur bienveillance à votre égard.

Nous aurons le plaisir de vous convier aux vœux du Maire et du conseil municipal, le samedi 7 janvier à 18h30. Ce sera l'occasion de partager, de discuter et de vous présenter les nouveaux habitants sur les 4 dernières années. Une nouveauté : leur offrir un présent de bienvenue. Nous comptons sur votre présence à tous pour ce moment de convivialité dont nous avons été privé plusieurs fois.

Puis, aura lieu le repas offert par le CCAS, aux habitants retraités, le dimanche 22 janvier à 12h, en musique. Les invitations ont été distribuées, n'oubliez pas de vous inscrire ! Je porterai une autre attention à ceux qui ne peuvent venir pour raison médicale ou de mobilité. Je m'y engage.

L'année s'achève dans quelques jours, c'est l'occasion de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année en famille et/ou avec les amis. 2022, vous a été, je l'espère, plus douce et sereine que ces dernières années et mon souhait est que 2023 en soit aussi ainsi.

Notre commune est une des 41 communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, comme vous le savez. En tant que Conseillère Communautaire représentante de notre village, j'ai donc reçu un mail important dont je vous fait part :

« Dans le cadre de sa compétence voirie et de la veille réglementaire qu'elle exerce auprès de ses communes membres et en matière de circulation, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, soucieuse de mobiliser l'ensemble des moyens pour que le Père Noël officie dans les meilleures conditions, vous communique le projet d'arrêté municipal de polices »

Je vous confirme donc qu'en tant que Maire dans l'exercice de ses fonctions d'Officier de Police Judiciaire, j'ai pris l'arrêté suivant, afin d'aider le Père Noël dans sa tâche.

Mylène MORIN, Maire de Hure

MESSAGE AUX NOUVEAUX HABITANTS DES ANNÉES 2019, 2020, 2021 ET 2022 :

Vous allez recevoir une invitation personnelle courant de la dernière semaine de décembre. Nous vous demandons de vous rapprocher du secrétariat de la mairie avant le 7 janvier, si celle-ci ne vous parvenait pas.



Arrêté Temporaire du Maire n°2412-2022

Objet : Autorisation de survol et de distribution des cadeaux par le Père Noël.

Le Maire,

VU le Code Général du Grand Nord,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général de la Sécurité Intérieure,

Après l'avis des services vétérinaires, et de la Direction Générale de l'Aviation Civile,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir l'accueil et la circulation du Père Noël et de ses huit rennes, et ce en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Autorise Monsieur le Père Noël à survoler et se poser dans la commune de Hure pour y déposer ses cadeaux au pied des sapins à partir du 24 décembre 12h00 jusqu'au 25 décembre 12h00 ;

Article 2 : Autorise la présence exceptionnelle des rennes, Tornade, Danseuse, Fringant, Furie, Comète, Cupidon, Tonnerre et Eclair, sur le domaine communal. Les agents de la commune procéderont à une authentification des puces, tatouages, et vaccins du cheptel de cervidés venant de Laponie ;

Article 3 : Autorise la présence maximale de six lutins sur le territoire de la commune ;

Article 4 : Refuse la présence du Grinch et du Père Fouettard qui viendraient malmener la joie des enfants le soir de Noël ;

Article 5 : Invite les enfants à préparer quelques biscuits et un verre de lait pour les petits lutins, ou à défaut, de faire un joli dessin pour le Père Noël.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par les services municipaux et le Conseil Municipal sera chargé de l'exécution de ce dernier ;

Article 7 : Les Adjointes, Conseillers Municipaux ainsi que tout le personnel communal se joignent à cet arrêté pour vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année, dans la joie et la bonne humeur. Prenez soin de vous.

Fait à Hure, le 16 décembre 2022.

Le Maire.

M^{me} MORIN Mylène
Maire de Hure



OCTOBRE ROSE

Les communes de FONTET et HURE « sein pliquent » dans ce mouvement et pensent déjà à renouveler l'expérience.



Vous avez répondu présentes et présents pour cette marche caritative au profit de la recherche contre le cancer du sein.



A cette occasion, une vente au profit de la recherche, au départ de Fontet, a lancé les activités. Une marche le long du canal, à destination de Hure, a permis aux plus de 160 marcheuses et marcheurs de tout âge, à pied, à vélo, à trottinette, de rejoindre notre salle des fêtes où une collation les attendait.

Un grand merci à Sophie et Ludovic, nos épiciers, qui ont offert le ravitaillement en eau, et qui nous ont permis d'offrir des produits de qualité aux participants. Après cette halte bien méritée, retour à la salle de Fontet pour un apéritif convivial.

Nous pensons déjà aux prochaines manifestations.

MERCI

À TOUTES ET TOUS POUR VOTRE MOBILISATION.

Ensemble, nous remporterons de nouvelles victoires pour protéger toutes les femmes que nous aimons !



Quelques chiffres

Le foncier en Gironde : **10376 km²**

Le plus grand département de France, et le 7ème le plus peuplé.

19705 Habitants de plus chaque année (période 2013-2019)

+420 000 Habitants en 2050

+760 Hectares urbanisés chaque année

8,7% Du territoire girondin est artificialisé, soit 90 522 ha en 2018

- 36.4% de territoires agricoles
- 49.2% de forêts et milieux semi-naturel
- 5,7% de zones humides et surfaces en eau

L'équivalent de **4 lacs** de Lacanau ont été artificialisés en 9 ans

49 Espaces naturels sensibles départementaux sur 3 500 ha

21500 ha sous surveillance foncière, classé en Zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles



ENERGIE OU FIOUL ACHATS GROUPEES - REVENTE AUX ADMINISTRÉS

Les communes peuvent-elles réaliser des commandes groupées de fioul ou de bois de chauffage pour leurs administrés afin d'obtenir des prix plus abordables ?

La commune ne peut pas acheter du fioul ou du bois de chauffage auprès d'un fournisseur et le revendre ensuite à ses administrés. De façon générale, les personnes publiques sont chargées d'assurer les activités nécessaires à la réalisation des missions de service public dont elles sont investies, et bénéficient à cette fin de prérogatives de puissance publique.

En outre, si elles entendent, indépendamment de ces missions, prendre en charge une activité économique, elles ne peuvent légalement le faire que dans le respect, tant de la liberté du commerce et de l'industrie, que du droit de la concurrence. A cet égard, pour intervenir sur un marché, elles doivent non seulement agir dans la limite de leurs compétences, mais également justifier d'un intérêt public, lequel peut résulter notamment de la carence de l'initiative privée.

Une fois admise dans son principe, une telle intervention ne doit pas se réaliser suivant des modalités telles, qu'en raison de la situation particulière dans laquelle se trouverait cette personne publique par rapport aux autres opérateurs agissants sur le même marché, elle fausserait le libre jeu de la concurrence sur celui-ci.

Toutefois, il semble possible que la commune assure une mission de guichet en réceptionnant et en transmettant les commandes de ses administrés aux fournisseurs concernés.

Dans ce cas, la commande est livrée par le fournisseur au domicile de chaque administré, chaque administré règle sa facture auprès du fournisseur.

La commune n'est pas caution ou garante des éventuels impayés de la part des administrés, de la même façon qu'elle n'est aucunement liée à la commande.

Des études sont en cours au sein de notre secteur.

Dès que les habitants pourront en bénéficier, nous ne manquerons pas de revenir vers vous.



Notre commune a participé à une réunion sur la sobriété énergétique.

Plusieurs points ont été abordés : le **contexte énergétique actuel** lié à la difficulté d'approvisionnement en gaz naturel, problèmes de corrosion sur les parcs nucléaires, la guerre Russie/Ukraine, le changement climatique, spéculation autour du prix du carbone.

Pour la **sobriété énergétique** : prioriser les besoins en énergies, réduire la quantité d'énergie, privilégier les

énergies renouvelables avec des actions applicables maintenant pour être efficace cet hiver :

- Baisser la température à 19° (informer les agents)
- Allumer les chaudières pour les écoles après les vacances de la Toussaint, et ensuite les bâtiments administratifs, éteindre les chaudières avant les vacances de Pâques
- Extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30
- Couper l'eau chaude dans tous les bâtiments (hors école et santé)
- Interdire l'usage des chauffages d'appoint, préférer la mutualisation des bureaux
- Régler les températures des salles de réunions ou occupées par intermittence à 17°
- Terrain de sports : adapter les éclairages à l'utilisation réelle des terrains.



-JOURNAL NUMÉRIQUE- PAGE 5

Mettre en place le suivi des consommations de la collectivité permet de visualiser les bâtiments les plus consommateurs, les dérives des années précédentes, les ratios de consommation au m² pour une comparaison à utilisation équivalente.

Source de consommations dans les bâtiments : chauffage, eau chaude sanitaires, éclairage, informatique, ventilation.



Passage en leds dans les locaux : Les actions engagées par le SIVOS pour les écoles sont presque terminées.

La sobriété énergétique dans l'éclairage public : pour le cas de notre commune, notre parc de réverbères a été renouvelé à 100%. Il ne reste que l'éclairage du terrain de football à traiter. Nous sommes en relation avec le SDEEG pour faire chiffrer les éventuels changements de luminaires.

Nous pouvons constater qu'une économie de 63% est réalisée par rapport à l'ancien parc luminaire. Si nous programmons une coupure de 23h à 5h30, nous passerions alors à 75% d'économie après un coût supplémentaire de paramétrage de 6 000 € HT (ou est l'économie).

NIDS DE POULES : Nids de poules, trous en formation, chaussée dégradée ou déformée...

Un nid de poule, une chaussée dégradée, une route déformée peuvent être la cause d'un accident. Il convient alors de déterminer la responsabilité de chacun.

Si le conducteur doit toujours rester maître de son véhicule, la responsabilité indirecte des élus ou des services d'entretien et de maintenance des voies publiques ou privées peut être mis en cause sous certaines conditions...

Nos routes sont durement malmenées suite au passage d'engins, pendant l'hiver. Il est fréquent que des **nids de poule** (trous dans la chaussée) se forment. La cause : les différentiels de température importants, les intempéries et la circulation automobile provoquent des fissures dans la chaussée. L'eau s'infiltré et s'il gèle derrière, le revêtement d'asphalte se soulève et des **trous** apparaissent.

En effet ce phénomène est connu, tant par sa fréquence que ses risques pour la sécurité des automobilistes. Pour engager des réparations, il faut soit le réaliser par nos soins, ou via un entrepreneur. Chaque année des budgets sont prévus à cet effet.

La commission voirie ainsi que les employés communaux contrôlent régulièrement notre voirie.



Les routes communales sont de la responsabilité des communes ou, selon les cas, des communautés de communes.

Les dégradations doivent être importantes et établies de longue durée. Ainsi un trou de quelques centimètres sur une départementale ne saurait être une mise en cause de l'administration. En revanche, un "nid de poule" de 40 cm de diamètre et 15 cm de profondeur peut constituer une faute.

Puisque le défaut de la route est présumé, le conducteur n'a pas à le démontrer.... Du moins, en principe. **En effet, c'est à l'utilisateur de démontrer et prouver la matérialité des trous ou nids de poules.** Il doit lui-même établir que ceux-ci sont la cause du dommage qu'il a subi.

La présence d'une signalisation (de type panneau « trous en formation », « chaussée dégradée », « chaussée déformée »...) reporte systématiquement la responsabilité de l'incident sur le conducteur et exonère par la même le gestionnaire routier.

MIEUX VAUT UN ARRANGEMENT RAPIDE PLUTÔT QU'UN LONG PROCÈS





ARTIGENAVE François	13/06/1878	20/10/1915	GIRESSÉ Jean-Gaston	26/01/1880	15/01/1916
BABIN Etienne	10/08/1881	09/03/1916	JAMET René Georges	09/07/1876	28/08/1916
BEZIADE Paul	02/04/1890	10/05/1917	JOFFRE Bernard Albert	04/04/1887	26/09/1918
BIRELEAU Jean	24/10/1894	15/07/1916	JOSSOME Jean-René	20/11/1884	01/11/1918
BLANCHARD Maxime	18/11/1886	24/08/1918	LABADIE Jean	09/03/1885	16/02/1915
BOULLAUD Armand	26/10/1888	16/10/1918	LARRUE Etienne	14/02/1891	01/10/1914
CARRASSET Jean-Camille	29/08/1891	10/05/1917	LAURANS Jacques-Joseph	06/03/1896	10/08/1919
CARRASSET Pierre	06/06/1888	12/05/1918	LUSSAC François	28/08/1884	09/06/1918
COURREGES Jean	06/10/1883	25/08/1916	LUSSAC François-André	12/06/1888	05/06/1917
DANCHOTTE Jean-Etienne	13/07/1887	28/04/1917	MINVIELLE Jean-Maurice	05/01/1895	12/11/1915
DOUX Jean	29/04/1890	17/09/1914	PLANTON Jean	09/11/1885	24/08/1914
DUBOUIL Camille P.	02/06/1893	09/06/1916	POUCHET Jean	15/02/1892	30/08/1914
DUGUAY Pierre René	07/05/1895	08/03/1917	ROCHE Jean-Gaston	09/09/1896	13/02/1916
GALISSAIRES Jean	07/10/1892	25/09/1915	SOULAGNET François-Armand	06/04/1892	10/12/1916
			VENOT Etienne	06/08/1895	04/05/1917



Comme chaque année, la cérémonie s'est déroulée en présence des représentants des anciens combattants.

Comme lors des éditions précédentes, le Conseil Municipal des Jeunes est venu lire un poème. Ce jour-là, les enfants ont lu le texte d'Arthur RIMBAUD, « Le dormeur du val ».

Nous profitons chaque année de mettre en avant une valeur humaine.

Cette année, c'était et c'est la tolérance. « Le bonheur n'est pas dans la recherche de la perfection, mais dans la tolérance de l'imperfection. »

Merci à M. PRADERA et PINGUET pour leur présence

C'est un trou de verdure où chante une rivière,
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent ; où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.

Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,
Dort ; il est étendu dans l'herbe, sous la nue,
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.

Les pieds dans les glaïeuls, il dort.
Souriant comme
Sourirait un enfant malade, il fait
un somme :
Nature, berce-le chaudement : il a
froid.

Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;
Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine,
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit.



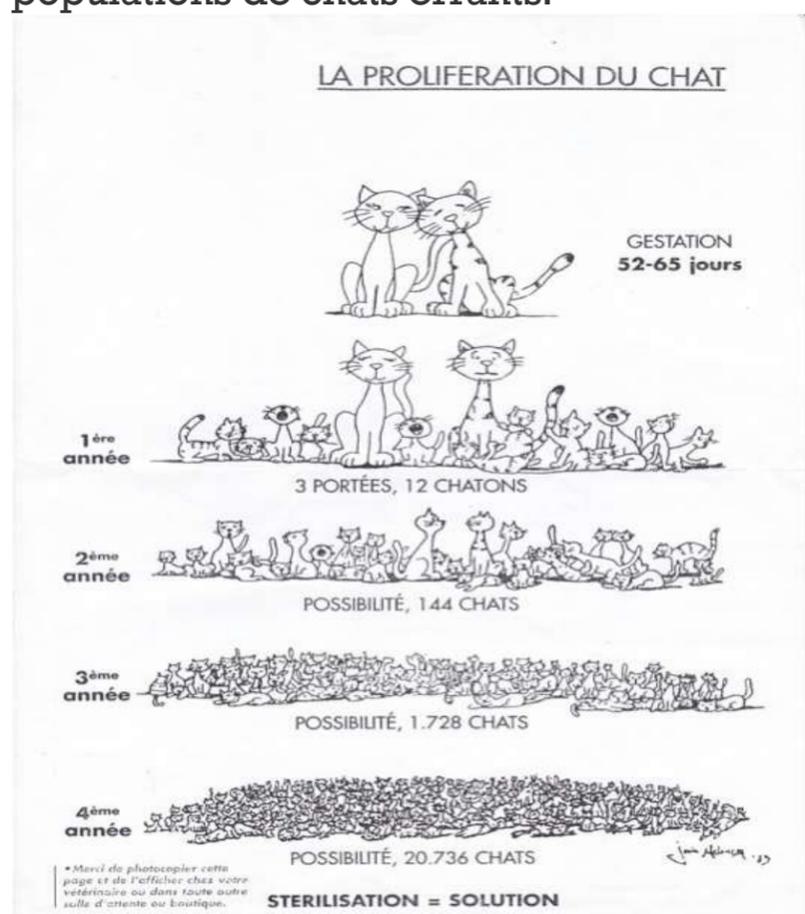
Arthur RIMBAUD



TROP DE CHATS TUE LES CHATS !

Nous aimons les animaux, et les différents articles publiés dans les précédentes gazettes le démontrent régulièrement. Nous allons, dans celui-ci, aborder le sujet de la reproduction des chats dits errants et domestiques.

La reproduction des chats suit un schéma cyclique en lien avec la lumière du jour et les températures ambiantes. S'il ne s'agit pas d'une science exacte, les mêmes tendances se répètent toutefois chaque année au sein des populations de chats errants.



- Les chats mâles et femelles atteignent la **maturité sexuelle vers l'âge de 6 mois** (entre 5 et 7 mois en moyenne).
 - Les chattes sont très **rarement stériles**.
 - Une femelle peut **mettre bas dès l'âge de 7 mois**.
 - Elle peut **retomber en chaleur alors qu'elle allaite encore sa précédente portée**.
 - Une chatte peut avoir 2 à 4 portées par an de 4 chatons en moyenne.
 - Elle reste féconde **toute sa vie**.
 - Il n'y a pas de naissances en hiver.
- Toutefois, les saisons étant de moins en moins marquées, cette pause dans le cycle de reproduction des chats errants est de plus en plus courte.

Les chiffres sont éloquentes : 1 million de chatons meurent chaque année. Décès massifs, abandons sauvages, maladies liées à la fragilité de ces petits êtres vivants.....



L'euthanasie, conséquence de notre propre comportement irresponsable, n'est pas acceptable.

Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir environ 16 chatons par an et 150 chatons durant toute sa vie ?

Etes-vous prêts à les élever ?

La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

La multiplication du chat est aussi dangereuse en ces temps où la population des oiseaux diminue trop fortement ces dernières années.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire de faire **STERILISER** les chats afin d'éviter cette hécatombe.

Il faut aussi savoir qu'il n'est pas forcément recommandé qu'une chatte ait au moins une portée dans sa vie.

La stérilisation n'est pas contre nature, du moins pas plus que l'abandon ou l'euthanasie et le décès de nombreux chatons. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte, tout comme la castration pour le chat.

Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le **STERILISER** !

A consulter : www.jesterilisemonanimal.com



Merci à Léa, Oliana et Gabriel pour les échanges au cours de la dernière réunion du 6 Novembre 2022.



Sujets abordés :

- Cérémonie du 11 novembre
 - Lecture du texte « Le dormeur du val » d'Arthur RIMBAUD
- Photo : « avant et après ». A partir d'une ancienne carte postale, l'objectif est de reconstituer une scène de la vie de la commune avec les enfants.
- Déco de Noël :
 - A cause des problèmes énergétiques actuels, les enfants ont mis en attente le projet d'un bonhomme de neige lumineux.
 - Si on maintient l'éclairage, un ruban lumineux sera posé sur l'abri bus avec un programmateur pour fonctionner aux heures des bus et de l'école maternelle.
- Goûter : nos jeunes souhaitent organiser un goûter ouvert à tous sur réservation : samedi 17 décembre 2022



Pour lutter contre les moustiques, la Mairie se prépare à agir sur tous les fronts en associant les enfants, le Conseil Municipal des Jeunes, les habitant(e)s.

Nous vous présentons une liste de mesures complémentaires qui, nous l'espérons, pourront être mises en place sur HURE :

- Construction de nichoirs à Mésanges à distribuer gratuitement aux habitants autour de l'école dans un premier temps.
Plusieurs options : soit on les achète, soit on les construit nous-mêmes, soit on arrive à trouver un accord avec un organisme tel que la Ligue Protection des Oiseaux. L'assemblage des nichoirs peut être réalisé au cours d'atelier pendant la période scolaire ou les week-ends. Motivés ?
- Achat d'une borne écologique. La société QISTA a une bonne renommée sur un rapport qualité prix assez correct. Il faut compter entre 1100€ et 2200€ une borne qui aura un rayon d'action de 60 mètres, ce qui pourrait être suffisant pour l'école maternelle par exemple. En sus de l'achat, il faut compter environ 150€ de consommables par an. Malheureusement, L'Agence Régionale de Santé ne nous donnera pas de subvention, considérant que cela relève des pouvoirs du Maire.
- Organisation, par l'intermédiaire de la fédération de la pêche de la Gironde, d'une campagne de sensibilisation par voie d'affichage. En plus de toucher l'ensemble des habitants, il est possible d'impliquer les équipes pédagogiques. Cela se « transforme » en sortie scolaire par exemple. Comme on le sait, pour initier le changement, cela passe souvent par les enfants.



Le budget 2023 sera plus que jamais délicat à préparer, les hausses généralisées vont venir freiner certains projets. Il faudra alors prioriser et trouver des alternatives si l'on souhaite maintenir un minimum d'activités sur notre territoire.



Ramassez des champignons j'ai le droit ?

Ramasser des champignons dans une forêt privée suppose d'avoir l'autorisation de son propriétaire.

Le propriétaire du sol n'est pas obligé de clôturer son terrain ou d'en interdire l'accès par voie d'affichage. Le fait de ne pas avertir par un panneau n'autorise pas les ramasseurs à pénétrer sur la propriété.

Les champignons sauvages appartiennent de plein droit au propriétaire du sol (article 547 du code civil).

Ramasser des champignons chez autrui c'est du vol (l'article 311-1 du code pénal)

Dans les forêts publiques, on peut cueillir des champignons... mais raisonnablement.

La recette à Mémé : La confiture de cèpes :

Ingrédients : 500 grammes de cèpes, 300 grammes de sucre, et un jus de citron.

1) Dans une casserole hors du feu, versez les champignons et le sucre. Mélangez.

2) Sur feu doux, placez votre casserole laissez cuire pendant 45 minutes en remuant régulièrement

3) A mi-cuisson, ajouter le jus d'un citron

4) En fin de cuisson, une fois que le mélange est bien sirupeux, mixez les ingrédients. Disposez la confiture dans des pots.

Accident avec des animaux sauvages : Que faire ? et ai-je le droit de ramasser le gibier ?

Les collisions avec les animaux sont relativement fréquentes dans notre région. Elles occasionnent souvent des dégâts importants aux véhicules et peuvent être mortelles pour les animaux. Que faire si cela vous arrive ?

Comme pour tout accident, vous devez d'abord prendre des mesures de sécurité. Si cela vous est possible, immobilisez votre véhicule de manière à gêner le moins possible la circulation et enfilez votre gilet fluorescent pour être visible. Enfin, placez le triangle de présignalisation sur la route, en amont de votre voiture, pour avertir les autres automobilistes du danger.

Attention ! Ne vous approchez pas de l'animal percuté. Il pourrait avoir un comportement agressif et vous blesser.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- S'il s'agit d'un petit animal : lapin, lièvre, perdrix... vous devez le laisser sur place ;
- S'il s'agit d'un grand gibier : cerf, chevreuil, sanglier, chamois, daim, vous pouvez l'emporter à condition d'en avoir avisé la gendarmerie ou la police selon l'article L 424-9 du code de l'environnement.

Si vous ne pouvez pas l'emporter, il faut en aviser les services municipaux compétents qui feront intervenir une société d'équarrissage si l'animal pèse plus de 40 kilos. En deçà de ce poids il sera simplement enterré.

Maintenant se pose le problème de votre véhicule. Nous vous conseillons d'utiliser la fonction appareil photo de votre téléphone pour figer la scène et transmettre les photos et un constat à votre assurance. Vous avez 5 jours pour cela.

S'il s'agit d'un accident avec un animal sauvage, en raison notamment de son caractère imprévisible, vous n'aurez pas de malus.

Les dommages corporels des passagers seront pris en charge par votre assurance.

Vous saurez tout sur l'indemnisation en suivant ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21616>

Bonne route et soyez prudents !





Célébrités Dans cette édition, nous mettons en avant des célébrités Françaises d'hier et d'aujourd'hui. Elles ont toutes un point en commun. Saurez-vous déterminer lequel ?

Y Q K O Y N N Z T C M Ç W Y R P M Y P D G K E M U A G Y Y C
 D B M H X B S J S T V U I V V G C N P I O D M S J N A L P W
 K Q B Q L V T S K Y U G D Y U N W V K U A Ç X B D E Ç Q Y U
 R Y L A N D C E A X L F P G K N B D W A G G Y H I W O G S U
 D Ç J H W S V C T A B Ç K A S F J O G F S T L N D L W B K E
 N B N Ç M P T W E F Y U U R R C Z V U G R F E C E Q A K G T
 J L Y Z R A G R R S J M B N G A X I T V Q E M J H L C U H U
 U L A Z A H C E I Z C C C J O U D V X Z A R U T C G P E A D
 O G H P Y B C A N N H S T J F Y X I Z C U R G T E I A Ç E Ç
 F G U O Y B R L E Q T T T G E D L Y S O E A D Y H R O C G E
 E A N Ç Q A K M K T L I Ç R R J Z W U I Y T Y X D W U M X O
 C U Z P M J O P L Z B E G E U X G E L U S B J I E U E C U M
 W K J R N G A R V M W O O N Ç O R S W W E F T S O Z G R I Ç
 F N F A N S S I B E N Z E M A B C A H H I I K Ç A R R X G L
 F M O U Q A Ç T J M H W S G H N I N P M V H Ç N S Z P J E N
 V E E H O B A G G J E O A F H G T R A W K U A H X I J F Y S
 F S I Q C A L L E N O P Y I V P L A K T M U S B T E X E B C
 X R Z F N H J W S F M G Q V P N F Z X I E H Y Y H I J G G Q
 Q I D H I G A H Z Q E Ç J B H D L T Z W N B S N V F R K T X
 N N L Q U F N B U P J C J X H T T D L X X Q B K T U D K Z D
 K E C T J G O D A R D P J E B V H I G M G Ç Q T D I O C Ç W
 W K X Y Q M P D I L M R O Q X Y N H A X U Ç G P U L K O G T
 O L X I M N X U Z L S V J Q A U T X W V X Y D G I G B T I E
 X E F U D A R Ç O Z U D Q B P C S A U S F Y Ç Ç N A N L K W
 V T B J Ç J J Z B Y I C Z J E M Y R S J B T Q A U U F V A O
 N E A L O J D P M M Z X J R F U J T R R M S X C W G H A V L
 H X O G C Q I O A S J O H A L O J H Y R P H V G X I H S Y H
 J A U Q U W R M L N W Y S L E B K J G Z E J U N Z U X Q A H
 Z J L Z Ç Y K S W P X H J Ç W E Ç G K M K T Q F L C I A R B
 B S F B W D O N D V Ç K R R B H N A Z R K V K Ç H V A X S D

ALLENO Yannick
 ARDITI Pierre
 BASHUNG Alain
 BENZEMA Karim
 BETANCOURT Ingrid



FERRAT Jean
 GODARD Jean Luc
 KATERINE Philippe
 MARAIS Jean
 MESRINE Jacques



BIRKIN Jane
 BOUVARD Philippe
 CHABAL Sébastien
 CHAZAL Claire
 CHEDID Matthieu



PARADIS Vanessa
 PIAF Edith
 TRINTIGNANT Jean Louis



*Un indice, cela n'a aucun rapport avec **Movember**. Après Octobre rose, le mois de sensibilisation au cancer du sein, un autre événement lié à la santé masculine, cette fois-ci – arrive juste après : **Movember**. L'initiative mondiale, qui dure tout le mois de novembre, incite les hommes à se laisser pousser la moustache pour sensibiliser la population aux cancers de la prostate et des testicules, ainsi qu'à la santé mentale.*



Projet adressage : **avancement du projet**

Voici en quelques lignes des informations sur l'avancement de notre projet d'adressage 2022/2023.

- **Réunion publique vendredi 23 septembre 2022**

Cette rencontre nous a permis de vous présenter le projet, ses enjeux, nos contraintes et les prochaines grandes étapes. Merci encore de votre participation active.

- **Réunion de travail avec La Poste mardi 11 octobre 2022 – Rapport d'audit et rapport méthodologique**

Cette réunion a permis de faire le point avec le technicien sur l'avancement de nos travaux, de prendre des décisions, et d'aborder notamment la notion d'homonymies dans les noms de voies que nous allons affecter. Certaines communes voisines ayant initialisé le projet d'adressage au mandat précédent, cela nous impose quelques restrictions que nous avons déjà pu gérer sans trop de contraintes.

Ci-dessous quelques exemples :

- LIEU DIT TUILERIE [**HURE**] → CASSEUIL (LA TUILERIE), FONTET (RUE DE LA TUILERIE), MORIZES (LIEU DIT LES TUILERIES)
- RUE DE L'EGLISE [**HURE**] → GIRONDE SUR DROPT (VOIE DE L'EGLISE), LAMOTHE LANDERRON (IMPASSE DE L'EGLISE), LES ESSEINTES (METAIRIE DE L'EGLISE), ST LAURENT DU PLAN (CHEMIN DE L'EGLISE), ST MICHEL DE APUJADE (IMPASSE TERRE DE L'EGLISE)

ÉTAPES	DATE (JJ/MM/AAAA)
▪ Réunion de Cadrage	11/10/2022
▪ Restitution « Audit et Conseil »	11/10/2022
▪ Réunion Publique Amont	
▪ Restitution « Projet d'Adressage »	07/2023
▪ Réunion Publique Aval	
▪ Fin de Prestation	09/2023

- **Réunion de travail avec La Poste mardi 29 novembre 2022**

Cette rencontre permet de vérifier que toutes les parcelles cadastrales sont bien affectées à une voie, et répertoriées dans nos bases. L'affectation finale des noms de rues n'est pas terminée, encore quelques ajustements.



Métrique	Classique ou Séquentielle
X	

L'ADRESSE DOIT ÊTRE :

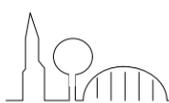


Le point de référence est un élément structurant pour déterminer le sens des voies de la commune ainsi que leur numérotation. Par défaut, ce point de référence est situé au niveau de la mairie, mais il peut également être défini à partir de tout autre lieu sur le territoire communal.

En cas d'ambiguïté, nous allons privilégier une numérotation dans le sens Est > Ouest ou Nord > Sud.

Pour notre commune : La **MAIRIE**

Nous allons en profiter pour répertorier des points/sites qui permettront si nécessaire une géolocalisation rapide, notamment pour les secours. Si vous pensez à des points d'intérêt, n'hésitez pas à nous en faire part en mairie : exemple le terrain du **Hure Aquatique Club**.





Dans le cadre de notre démarche d'adressage, nous travaillons pour notre commune sur différents sujets, et d'un côté, nous travaillons avec le code postal (**33190**) et le code INSEE (**33204**). Le **code postal en France** est une suite de cinq chiffres destinés à faciliter l'acheminement du courrier en identifiant le bureau qui assure la distribution au destinataire.

Le code postal est expérimenté à partir de l'année 1964, puis est généralisé le 26 octobre 1965 par l'administration des **PTT**, prédécesseur de **La Poste** ; son format est alors constitué d'un nombre à deux chiffres correspondant au code des départements utilisé pour l'immatriculation des véhicules automobiles, dit « numéro minéralogique ».

Le 23 mai 1972, celui-ci passe à cinq chiffres.

Chaque bureau distributeur de **courrier** se voit affecter d'un code postal de cinq chiffres, les deux premiers correspondant au numéro du département. On a attribué aux communes n'ayant pas de bureau distributeur, le code du bureau distributeur auxquels elles étaient rattachées.

En zone rurale, les codes postaux correspondent souvent à une commune, qui est le siège du **canton**.

Aujourd'hui les communes autour de la Réole ayant le même code postal, nous devons lors de l'affectation d'un nom à une voie de la commune, rechercher d'éventuel homonymie, ce qui ne nous simplifie pas la tâche.

NAPOLÉON, À L'INITIATIVE DU CADASTRE

Parmi les principales réalisations que l'on impute à Napoléon, on peut citer le code civil, mais il ne faudrait pas oublier de mentionner ce qu'il voyait lui-même comme son complément indispensable : Le plan cadastral. D'ailleurs ne parle-t-on pas de cadastre napoléonien pour désigner la version la plus ancienne des feuilles d'un plan cadastral que nous continuons toujours à utiliser de nos jours ? 200 ans, 2 siècles après.

Il faut remonter aux premières années de la révolution française pour trouver les prémices de ce qui a donné naissance au cadastre tel que nous le concevons aujourd'hui. C'est certain, le cadastre fait partie de notre patrimoine, les plans que l'on a encore dans nos archives le prouvent.

LES TRAVAUX DE DEFINITION DU PLAN CADASTRAL

Le temps passe, l'instabilité politique est peu propice à l'avancement des levés cadastraux. Sur le consulat, en 1802, une loi est votée pour accélérer considérablement les travaux car l'urgence est à la perception de recettes fiscales. Il est décidé que le cadastre serait établi par masse de culture. Il ne s'agit alors ni plus ni moins d'un inventaire des natures de culture sur toute une commune.

Un an plus tard, en 1803 une loi étend ce type de cadastre à tout le territoire. Les plans par masse de culture qui ne sont pas retenus sont de véritables merveilles. Réalisés en couleurs, ils décrivent le territoire d'une commune. Tout y est : le découpage en section, la toponymie, les voies, le bâti, l'hydrographie.

Pour le **projet d'adressage**, nous devons affecter à chaque parcelle cadastrale, ou pour faire simple, à chaque habitation, il y a, ou y aura une boîte à lettres :

- Un numéro
- Une voie



Ensemble, sauvons les tombes des combattants "Morts pour la France"



Des tombes de combattants "Morts pour la France" disparaissent chaque jour dans nos cimetières communaux.

Ces tombes sont celles de combattants dont le corps a été restitué à leur famille après chacun des grands conflits auxquels la France a participé (1914-1918 ; 1939-1945 ; Indochine ; Algérie ; Opérations Extérieures).

Lorsque prend fin la concession de la tombe, la tombe est supprimée et les restes du combattant rejoignent un ossuaire anonyme.

La disparition de ces tombes est une faute mémorielle.

Par leur présence dans les cimetières communaux, ces tombes participent au croisement d'une triple mémoire : familiale, locale et nationale.

Si la première mémoire, celle des familles, peut en effet s'éteindre, celles des communes et de la Nation s'inscrivent, elles, dans la durée.

Alors que les cimetières communaux s'imposent aujourd'hui plus qu'hier comme des lieux de la mémoire partagée des Français, il est urgent de sauvegarder ces tombes et de redonner un destin aux "Morts pour la France" qui y sont inhumés.

En sauvant leurs tombes, nous sauvegardons notre mémoire commune. Nous continuerons à maintenir le souvenir. Pour preuve, la tombe de Henri LUMMAUX mort en Algérie, et dont la tombe ne fait pas partie du carré militaire.



En ces temps d'inflation, on ne saurait vous faire l'affront de calculer le montant total de ces infrastructures routières en partie financées par le contribuable, du panneau de signalisation (de 65 à 350 €) ou encore du panneau directionnel (de 200 à 600 €). Nous essayons d'aménager la commune afin d'augmenter la sécurité face une circulation qui ne fait qu'augmenter. Nous le constatons chaque jour, de

nombreux panneaux sont dégradés. Cela commence à faire beaucoup pour la commune, et cela mobilise nos employés communaux qui ont d'autres priorités. Dernier panneau en date, celui de l'entrée de la place des Justes.



Les chaussées ne sont pas épargnées, et certaines manœuvres d'engins mettent à mal la chaussée dont la dégradation va s'accroître durant l'hiver.

N'hésitez pas à nous signaler toute dégradation.



Cadastre solaire



<https://pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr/>

- En ligne depuis mars 2022
- Permettre à l'ensemble des acteurs du territoire d'identifier le potentiel d'énergie solaire de leur toiture ainsi que le coût d'un projet de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques).
- Donner des informations neutres et objectives
- Favoriser le montage de projets individuels ou collectifs
- Ajout d'une fonctionnalité en partenariat avec Enedis pour calculer le coût du raccordement



Avec les enfants du conseil municipal des jeunes, nous allons essayer de reproduire cette carte postale de la collection Gallissaire (on voit à droite la devanture du commerce de la famille du même nom). Les photos avant et après de différentes scènes de la vie communale seront ainsi apposées sur les murs de la commune.





L'ECLAIRAGE PUBLIC et les ECONOMIES D'ENERGIES :

Depuis quelques mois, notre commune a pris le parti de déléguer la gestion de son éclairage public au SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde).

Notre objectif : remplacer les anciens luminaires par des équivalents moins énergivores. Pour aller encore plus loin dans les économies d'énergie, nous travaillons avec le SDEEG sur la gestion pilotée de l'intensité lumineuse en fonction de l'heure.

Nous avons aussi pensé à aller encore plus loin avec l'extinction d'un luminaire sur deux.

Fausse bonne idée !! En effet, l'expérience démontre que cela provoque pour les conducteurs un effet stroboscopique, désagréable, voire dangereux. A oublier.



ECONOMIES D'ENERGIES :

Notre commune participe régulièrement aux réunions du **Syndicat Electrification Sud-Réole**. Au cours des dernières réunions, des échanges ont permis d'aborder les risques de coupures d'électricité pilotées par ENEDIS en cas de pics de consommations.

En effet, si les températures hivernales sont basses, les demandes des consommateurs importantes et les capacités de production Française et/ou étrangères trop faibles, nous risquons de devoir faire face à des délestages, pouvant provoquer des coupures allant jusqu'à deux heures. Les zones rurales restent malheureusement un réservoir de consommateurs que l'on peut facilement priver d'électricité



versus les grandes métropoles. Sur la chaîne France 2, on peut retrouver chaque soir un indicateur ECO WATT qui vous donne les tendances, de vert à rouge. Le rouge laisse présager des coupures. Nous allons travailler avec le syndicat pour essayer de diffuser via les réseaux sociaux, par exemple, des informations sur les coupures potentielles.

Autre sujet, Enedis peut désormais couper votre ballon d'eau chaude !

La mesure, qui vise à limiter les risques de coupure d'électricité cet hiver, pourrait néanmoins passer inaperçue pour la plupart des ménages.

Le ministère de la transition énergétique a pris un arrêté, le 22 septembre 2022. La mesure, qui concerne 4,3 millions de ménages, autorise Enedis à désactiver « le signal d'enclenchement automatique lié aux heures creuses de 12 heures à 14 heures pour les usages électriques pilotés » comme les chauffe-eaux par exemple.

Les compteurs Linky, qui équipent certains domiciles de notre commune, ne sont pas à ce jour communiquant, c'est-à-dire qu'aucune information n'est remontée vers la régie ou autre organisme pouvant collecter les données.

Pour les domiciles qui ont accès à des contrats heures creuses/heures pleines, le pilotage est réalisé par des « impulsions heures creuses ». Ces dernières enclenchent un contacteur jour/nuit qui va vous permettre d'activer le chauffe-eau uniquement pendant les heures creuses afin de réaliser de sérieuses économies.

Même sans compteur Linky, il est donc possible de couper sur de courtes périodes votre chauffe-eau.....



Samedi 03 décembre 2022 : Mariage de Mme et Mr PUJOL



C'est avec un immense plaisir que nous avons célébré ce mariage, dans la joie et la bonne humeur, tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Dimanche 04 décembre 2022



Comme en 2021, nous avons eu le plaisir de récidiver avec la traditionnelle plantation d'un arbre en l'honneur des enfants nés en 2021.

Nous avons donc planté un Magnolia sur lequel nous avons accroché 3 médaillons pour Sélène, Clémence, Aaron.

Un médaillon pour Ethan et Ylan, nés en 2019 et 2020, que nous avons oublié l'an passé. Nous avons rattrapé cet oubli.

A l'issue de cette cérémonie, nous avons pu boire un verre de l'amitié, qui nous permet d'échanger avec les habitants de notre commune.



Plantons des arbres.org

Agir pour l'environnement, le climat et le développement de la filière forêt-bois, c'est préparer une société plus respectueuse de la planète.

A chaque arbre planté, nous progressons un peu plus.

- Vous souhaitez investir ou faire un don en quête d'espaces à boiser ou à renouveler ? Ces dispositifs vous accompagnent dans vos démarches.
- Vous avez un projet et vous ne savez pas vers qui vous tourner ? Gaël Lamoury, votre contact en région Nouvelle-Aquitaine vous conseille.

Plusieurs zones autour de la plaine des sports, ou sur le chemin qui permet de rejoindre le lieu-dit Candeley à partir du lotissement communal, pourraient faire partie de projets de plantations avec le Conseil Municipal des Jeunes et surtout en impliquant les habitants.



COMMENT TRAQUER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

LE GASPILLAGE EST UNE RÉALITÉ

30 kg/hab. d'aliments gaspillés chaque année dont 7 kg d'aliments encore emballés

= 1 repas par semaine
= 100 € par habitant chaque année

Les + gaspillés
Légumes Liquides Fruits

OBJECTIF 2025
-50% de gaspillage sur toute la chaîne alimentaire

DES SOLUTIONS ANTI-GASPI À TOUTES LES ÉTAPES

1 Avant les courses
Établir ses menus et dresser une liste de courses

2 Pendant les courses
Acheter juste ce qu'il faut (attention aux grandes quantités en promo !)
Regarder les dates de péremption
Décryptage des dates de péremption
A CONSOMMER JUSQU'AU : 01.04.20
A consommer de préférence avant le : 01.04.20
Ne pas dépasser car risque pour la santé
Dépassement possible avec des qualités gustatives et nutritionnelles moindres.

3 À la maison
À la cantine ou au restau, même combat ! On se sert selon son appétit et on n'hésite pas à emporter ce qu'on n'a pas consommé.
Bien conserver les aliments et mettre devant ceux à consommer le plus vite.
Ajuster les portions en utilisant des doseurs, et en évitant de servir trop.
Cuisiner les restes et trouver des recettes pour les fruits et légumes abimés.

PREUVE QUE ÇA MARCHE !

Zéro Gâchis ACADEMIE
Une opération nationale menée par l'ADEME et 3 associations de consommateurs (CSF, CLCV, Familles Rurales).

243 foyers accompagnés pour appliquer les solutions anti-gaspi.

-59% de gaspillage alimentaire !
Les foyers passent en moyenne de 25,5 à 10,4 kg gaspillés par an et par personne, soit 30 repas économisés. 3 mois après l'opération, les foyers continuent d'appliquer les bons gestes.

- 1455 : La Bible est le premier livre imprimé par Gutenberg.
- 1492 : Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.
- 1498 : Vasco de Gama contourne l'Afrique pour atteindre les Indes.



**A vos agendas !
DATES A RETENIR**

- **Samedi 7 janvier** : Vœux du Maire et du Conseil Municipal à 18h30 à la salle municipale
- **Dimanche 15 janvier** : Assemblée Générale du Club St Martin suivie du repas annuel
- **Dimanche 22 janvier** : Repas offert par le CCAS à tous les habitants retraités

Les 10 actions à mettre en œuvre pour aider les collectivités à passer l'hiver.



Dans un contexte post-covid déjà perturbé, l'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher certains investissements.

AMORCE, l'Association des Maires de France et Intercommunalités de France, avec le soutien de la Banque des Territoires, ont travaillé cet été sur une proposition de plan à mettre en place par les collectivités, dans le but de limiter la hausse des factures énergétiques.

Ce travail a pour vocation d'aider les collectivités à identifier des actions qui leur permettent de diminuer leurs consommations d'énergie rapidement.

Il fait écho au plan d'urgence sobriété énergétique annoncé par l'État cet été qui vise, d'une part, une réduction de la consommation énergétique du pays de 10 % d'ici deux ans et, d'autre part, à limiter les risques de coupures d'énergie cet hiver.

Il revient bien entendu aux collectivités de décider des actions qu'elles souhaitent mettre en oeuvre, en fonction de leurs contraintes et de leurs possibilités.

10 actions principales, applicables dès maintenant, et avec effet immédiat sur les factures énergétiques de cet hiver.

Ces actions sont illustrées par des retours d'expériences circonstanciés de collectivités. Sur la commune nous avons déjà engagé des études sur la salle des fêtes et la mairie.

Les 10 actions à mettre en œuvre

HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES
 QUELLES SOBRIÉTÉS ET COMMENT PASSER L'HIVER
 POUR LES COLLECTIVITÉS ?

10 ACTIONS
 APPLICABLES DÈS MAINTENANT
 EFFICACES DÈS CET HIVER

CIBLAGE		
IDENTIFIER ET CIBLER LES BATIMENTS INEFFICACES à partir de factures ou d'estimations		
MOBILISATION	RÉGULATION	19°C - 8°C
FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMER un référent « sobriété » par service	VERIFIER LES SYSTEMES DE REGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	RESPECTER LE CODE DE L'ENERGIE ET REGULER à 19 °C les bâtiments occupés
ECLAIRAGE	ÉCO CONDUITE	EAU CHAUDE
ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	FORMER LES AGENTS A L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BATIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON	ÉQUIPEMENTS	MONUMENTS
REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BATIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	INTERDIRE L'USAGE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	ETEINDRE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

Comme certains nous l'ont déjà fait remarquer, nous allons devoir étudier l'éclairage du terrain de foot et son système d'éclairage trop vétuste et énergivore dans cette période de crise.



Vous avez une question, les élus sont disponibles pour vous rencontrer sur rendez-vous. Que ce soit pour des questions sur la voirie, les écoles, la communication, l'éclairage public et bien plus encore.

Il est parfois plus simple d'échanger directement avec les acteurs que de voir l'information circuler normalement et rapidement de bouche à oreilles, ce que l'on pourrait appeler « le journal des on-dits ».

Agir plutôt que réagir !



PETIT OME NEDEL

Avèm ausit las aubadas
 Que se'n venon de sonar
 Sus de trompetas dauradas
 Dison qu'un Daufin serà
 L'una fa : "Tarara tararèra
 Lintampon ladèri tampon"
 E l'autra li fa lo respon :
 "Tarara tararèra
 Lintampon ladèri tampon"
 Novèl vengut pichon
 popon.

Quand dintrarem dins
 l'estable
 Li tirarem lo capèl
 Li direm : "Enfant aimable
 Venèm vos cantar Noël"
 Un farà "Tarara tararèra
 Lintampon ladèri tampon"
 E l'autre farà lo respon :
 "Tarara tararèra
 Lintampon ladèri tampon"
 Novèl vengut pichon
 popon.

Sonatz pifres e trompetas
 Timbalas e caramèls,
 O vos claras campanetas
 Ambe lo còr dels angèls
 Digatz-li "Tara tararèra
 Lintampon ladèri tampon"
 E cadun farà lo respon :
 "Tarara tararèra
 Lintampon ladèri tampon"
 Novèl vengut pichon
 popon.

Nous avons entendu les aubades
 Qui viennent de sonner
 Sur des trompettes dorées
 Elles disent que ce sera un
 Dauphin.
 L'une fait "Tarara tararéro
 Lintampon ladéri tampon"
 Et l'autre lui fait la réponse :
 "Tarara tararéro
 Lintampon ladéri tampon"
 Nouveau venu petit poupon.

Quand nous entrerons dans
 l'étable
 Nous retirerons notre chapeau,
 Et nous lui dirons "Enfant
 aimable,
 Nous venons vous chanter Noël"
 L'un fera "Tarara tararéro
 Lintampon ladéri tampon"
 Et l'autre lui fera la réponse :
 "Tarara tararéro
 Lintampon ladéri tampon"
 Nouveau venu petit poupon.

Sonnez, fifres et trompettes
 Timbales et chalumeaux*
 Ou vous, claires clochettes,
 Avec le chœur des anges.
 Dites-lui "Tarara tararéro
 Lintampon ladéri tampon"
 Et chacun fera la réponse :
 "Tarara tararéro
 Lintampon ladéri tampon"
 Nouveau venu petit poupon

Vaqui la mueit de Nadal
 Los pichons sandormissan pas
 Dins lo cèl cercan un carràs
 Menat per lo vent boreal
 De silenci la nèu tot
 emmantèla
 E comença la tròp longa
 espèra

Petit òme Nadal
 Quand vendràs al meu ostal
 Amb totis tos polits joguets
 Doblire pas mon sabatonet

Mas abans de partir
 Segur te caldrà vestir
 Se non lèu lèu te gelaràs
 Traparàs un brave roumàs
 A ieu m'atriga temt que l'alba
 punteje
 Per véser se m'as aportat
 Tots los polits presents que
 vesi en saunei
 E tot ço que t'ai comandat

Petit òme Nadau
 Quand vemdràs al meu ostal
 Amb totis tots polits joguets
 Doblidas pas mon sabatonet

Quand picarà la mièjanèuit
 Ton trabalh serà commençat
 Segur seriàs melhor al lèit
 E pr'aquò ne siàs pas pagat
 Dige-te qu'aquela festejad
 Arriba pas qu'un còp per
 annada
 Te eal mesfisar de me
 chiminièra
 Lo romonaire passarà pas
 Que poiriàs sortire tot negre
 de suèja
 Los rèms te coneisseràn pas



Un rappel :

Les navettes pour le marché, financées par le CCAS de la commune, ont lieu les

Samedi 24 décembre	Samedis 1er, 15 et 29 avril 2023
Samedis 7 et 21 janvier 2023	Samedis 13 et 27 mai 2023
Samedis 4 et 18 février 2023	Samedis 10 et 24 juin 2023
Samedis 4 et 18 mars 2023	Samedis 8 et 22 juillet 2023
	Samedis 5 et 19 août 2023

Les tournées de distribution du courrier et des colis évoluent

La Poste revoit le découpage géographique des tournées de distribution des facteurs de la Plateforme de distribution sur notre commune.

Comme partout en France, La Poste prend en compte l'évolution des volumes de courrier et de colis à distribuer et répond aux attentes des clients. Ces évolutions sont conduites pour apporter un service de qualité et développer les services de proximité rendus 6 jours sur 7 par les facteurs.

Le nouveau découpage des tournées sur la commune entrainera parfois des modifications d'horaire de passage du facteur ou changement de facteur, à compter du 17 janvier 2023.

**HURE en Gym,
vous souhaitez
de bonnes
fêtes de fin d'année**



Le Conseil

Municipal des Jeunes est heureux d'avoir organisé ce premier goûter de Noël.



Comité de rédaction : *Sabrina, Mylène, Johnny et Gilles.*

